



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

développement

Question écrite n° 59888

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les mesures en faveur de la formation-insertion professionnelle. Le Conseil économique et social, dans son rapport intitulé « Familles et insertion économique et sociale des adultes de dix-huit à vingt-cinq ans » préconise, page 26, « d'accorder à chacun, dès son enfance, un crédit de formation de base et de formation professionnelle initiale et continue, pour l'ensemble de son existence ». Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce projet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale a fait de l'éducation et de la formation tout au long de la vie un des axes essentiels de sa politique. Il s'inscrit en cela dans la logique du mémorandum rédigé sur ce thème par la Commission européenne. A cet égard, le continuum entre formation initiale et formation continue est l'une des conditions de la réussite de ce projet. Toute l'action du ministère de l'éducation nationale vise donc à renforcer les capacités d'action des établissements scolaires, pivots de notre système éducatif, pour assurer, d'une part, aux jeunes collégiens et lycéens une formation de base solide et, d'autre part, lorsque ces collèges, lycées et lycées professionnels sont fédérés au sein des groupements d'établissements (GRETA), pour offrir aux adultes, salariés ou demandeurs d'emplois, une formation continue de qualité et de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59888

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2200

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4262